

SEANCE du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, et le quatre avril, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation 31 mars 2023

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Isabelle BON, Sébastien GUILLOT, Mylène PLANKO, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Jean-Yves CHARLES

Absents excusés avec procuration : Dominique FONGARNAND a donné procuration à Jean-Claude BOS, Ophélie GOULEY a donné procuration Carine PLUMIER, Géraldine SARRON a donné procuration à Joël DEMULE, Valentin CADEL à Sébastien GUILLOT

Secrétaire de séance : Guy BUGAUD**Rapporteur :** Joël DEMULE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 071-217102029-20230404-DE2023_34-DE


N° DE2023-34**Objet : Admission en non valeur des créances irrécouvrables – Budget principal de la commune**

Monsieur Joël DEMULE fait part de la transmission par le Service de Gestion comptable de deux états de demande d'admission en non valeur correspondant à des titres allant de 2013 à 2020 pour un montant total de 820,44 € et de 59,04 € soit un montant total de 879,48 €.

Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la commune d'admettre en non valeur ces créances irrécouvrables. Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 879,48 €.

Cet état correspond à des impayés concernant la redevance et les droits des services périscolaires, remboursement d'ordures ménagères et régularisation de provisions, se déclinant comme suit :

Références	Montant (en euros)	Objet	Proposition
2013 R-8-14	40,00	Services périscolaires	Admis en non valeur
2014 R-6-81	12,96	Services périscolaires	
2014 R-8-71	27,60	Services périscolaires	
2014 R-6-14	1,00	Services périscolaires	
2015 R-11-69	41,40	Services périscolaires	
2015 R-1-69	4,60	Services périscolaires	
2015 R-6-79	4,69	Services périscolaires	
2015 R-11-77	4,60	Services périscolaires	
2015 R7-70	31,96	Services périscolaires	
2015 R-1-78	9,20	Services périscolaires	
2017 R-2-30	17,58	Services périscolaires	
2017 T-237	12,00	Ordures ménagères	
2018 T-75	57,54	Services périscolaires	
2018 T63662270015	373,68	Régularisation de provisions	

2018 R-10-17	9,64	Services périscolaires	Envoyé en préfecture le 11/04/2023
2018 R-9-57	52,16	Services périscolaires	Reçu en préfecture le 11/04/2023
2018 R-8-65	4,82	Services périscolaires	Publié le 
2019 T-317	0,30	Services périscolaires	ID : 071-217102029-20230404-DE2023_34-DE
2019 R-5-66	31,46	Services périscolaires	
2019 R-6-66	74,67	Services périscolaires	
2019 R-7-56	8,58	Services périscolaires	
2020 R-5-4	59,04	Services périscolaires	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2023 présentées ci-dessus, des sommes non recouvrées pour un montant de 879,48 € correspondants à des titres des années 2013 à 2020, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal de la Commune,

- autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Guy BUGAUD




Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT

